

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

04 mars 2024

Date d'Affichage

20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absente excusée et représentée : Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL.

M. Philippe GAILLARDON remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°03/03 : CONVENTIONS AVEC SAINT-LÔ**  
**AGGLO POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**  
**COMMUNAUTAIRES**

Madame le Maire donne lecture de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Saint-Lô Agglo et la commune de Saint Clair sur l'Elle pour des travaux d'entretien d'équipements sportifs communautaires.

Cette convention permettra à la commune de procéder à divers petits travaux dans les équipements de Saint-Lô Agglo dans la limite d'un plafond annuel fixé dans la convention soit 1 700 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Serge ANFRAY) :

- Accepte la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Saint-Lô Agglo et la commune de Saint Clair sur l'Elle pour des travaux d'entretien d'équipements sportifs communautaires.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Philippe GAILLARDON	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 